

COMMUNE de CORME ROYAL

(Charente-Maritime)

COMPTE RENDU DE REUNION

Séance du Conseil Municipal du 5 AOUT 2021 2021 - 08

L'An deux mi vingt et un, le cinq août à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire.

Date de convocation : 28 juin 2021

Présents : Alain Margat, Alain Daviaud, Sylvie Bardey, Marie-Line Ramackers, , Philippe Rousteau, Krystel Leplumey, Jean-Claude Maurin, Gwendoline Gastien, Jean-Luc Lavoie, Uranie Mimbière, Dominique Hervaud, Mickaël Wernert, Jean-Marie Reine, Régis Combeau, Brigitte Manson.

Absents excusés : Laurence ORMEAUX donne son pouvoir à Sylvie BARDEY

Nathalie BRIN donne son pouvoir à Régis COMBEAU

Tatiana GOMBEAU donne son pouvoir à Krystel LEPLUMEY

Hugues VIAUD

Secrétaire de séance : Jean-Claude Maurin est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier PV du 1^{er} juillet 2021
2. Fête Saint Louis
3. Validation des devis pour la mise aux normes électriques des bâtiments communaux
4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise aux normes électriques des bâtiments communaux
5. Mise en place du RIFSEEP
6. Projet de grappes photovoltaïques – Le Breuil (Soulignonne)
7. Création du chemin des Roses Trémières
8. Convention de numérisation des actes d'Etat-civil
9. Adjudication des terrains communaux
10. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h et constate que le quorum est atteint. Il demande aux membres présents de rajouter à l'ordre du jour les devis pour la mise aux normes électriques de la boulangerie "La Royale" ainsi que la demande de subvention s'y afférant. Tous pour.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général et des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. M. Jean-Claude MAURIN est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du dernier PV du 1^{er} juillet 2021

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 1^{er} juillet 2021 à l'unanimité.

Philippe ROUSTEAU informe que la gouttière n'était pas sur un pylône mais sur un pilier de l'église.

Régis COMBEAU fait part de son sentiment par rapport à la location des tables et chaises, il aurait aimé que la gratuité soit votée au regard de la modique somme demandée.

2. Fête de Saint-Louis

Le Maire donne la parole à Régis COMBEAU. Régis COMBEAU fait un résumé de la réunion de la commission associatif et fêtes et de la pertinence du maintien de cette manifestation. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur son maintien ou pas. Après réflexion et dans le cadre des mesures sanitaires imposées par l'Etat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler cette fête.

En effet, au-delà de 50 personnes, le pass sanitaire est exigé, dans ce cadre imposé il est compliqué de maintenir les festivités.

3. Devis pour la mise aux normes électriques des bâtiments communaux

Des devis ont été reçus en mairie de l'entreprise ROYAL ELEC sise CORME ROYAL à cet effet.

Dépenses pour la mise aux normes électriques des bâtiments communaux :

Total HT 6 544.00 € Total TTC 7 852.80 €

Tous pour

4. Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la revitalisation pour la mise aux normes électriques des bâtiments communaux

Dépenses pour la mise aux normes électriques des bâtiments communaux : Total HT 6 544.00 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL	35 %	2 290.40 €
COMMUNE	65 %	4 253.60 €
DÉPENSES DES TRAVAUX HT	100 %	6 544.00 €

DEVIS POUR LE CHANGEMENT DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE DE LA BOULANGERIE ET RACCORDEMENT

Un devis a été reçu en mairie de l'entreprise ROYAL ELEC sise CORME ROYAL à cet effet.

Dépenses pour le changement de tarif électrique de la Boulangerie :

Total HT 8 000.93 € Total TTC 9 601.12 €

Un devis de raccordement de l'entreprise ENEDIS – LA ROCHELLE

Dépenses HT 2 795.51 € Total TTC 3 354.61 €

Soit une dépense total de : 10 796.44 € HT et 12 955.73 € TTC (douze mille neuf cent cinquante-cinq euros et soixante-treize euros)

Tous pour

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DU COMMERCE DE LA BOULANGERIE « LA ROYALISE »

Dépenses pour la mise aux normes électriques du commerce de la Boulangerie « La Royale »

: Total HT 10 796.44 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL	35 % + 5%	4 318.58 €
COMMUNE	60 %	6 477.86 €
DEPENSES DES TRAVAUX HT	100 %	10 796.44 €

Tous pour

5. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place du RIFSEEP.

Tous pour

6. Projet de grappes photovoltaïques

Le Maire informe les membres présents du projet de grappes photovoltaïques. Le terrain se trouve au Breuil 'Soulignonne', il se situe sur la commune de Soulignonne par contre il appartient à la commune. 1 hectare 8 de disponible. Une rencontre a eu lieu avec la CDA de Saintes, la société de panneaux photovoltaïques, le maire de Soulignonne et le maire de Corme Royal. Une étude est lancée pour dégager les possibilités réelles sur ce terrain et quantifier les énergies produites. Pour CORME ROYAL on percevrait la location du terrain. Si le projet se réalise une convention sera rédigée avec des clauses pour le démantèlement des panneaux si besoin, en autre.

7. Dénomination du Chemin jouxtant la rue de la Grand Casse

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au projet d'un petit lotissement réalisé par un administré, sur un terrain sis rue de la Grand Casse cadastré section B n°2438, il serait judicieux de nommer le chemin desservant cet ensemble de maisons.

Le Maire propose aux membres de l'Assemblée Municipale de nommer le chemin qui desservira ces habitations « Chemin des Roses Trémières ».

Tous pour

8. Convention de numérisation des actes d'Etat-Civil

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une convention tripartite entre SOLURIS, NUMERIZE et la Commune de Corme Royal portant sur la numérisation des actes d'Etat-Civil doit être signée afin de démarrer le travail de numérisation des actes de la commune.

Tous pour

9. Adjudication des terrains communaux

Le Maire propose au Conseil Municipal de louer par adjudication :

- le terrain communal « La Palurie : rue des Bounimes », parcelle cadastrée section ZT n° 15 d'une superficie de 1ha 73 ares 12 centiares.
- le terrain communal du « Grand Pré », d'une superficie de 5 hectares 60 ares et 64 centiares, situé à côté de la Maison de retraite « Le Domaine du Grand Pré ».
- le terrain communal « route du Champ » cadastré section H n° 1308 d'une superficie de 24 ares et 23 centiares, situé à proximité de la Salle de Sports.

Les plis seront reçus en Mairie jusqu'au mercredi 18 août 2021 à 18 heures 00

L'adjudication par tirage au sort se déroulera le Jeudi 19 Août 2021 à 18h 30

en présence de la Commission Municipale chargée des locations de terrains et de bâtiments.

Tous pour

10. Questions diverses

Le 1er juillet 2021 nous avons délibéré pour une cession d'un bien de section à des administrés de Corme Royal, le Maire annonce que ces personnes ont porté l'affaire devant le tribunal Administratif de Poitiers.

Les prochaines réunions de conseils : Jeudi 2 septembre 2021 à 20h00, jeudi 7 octobre 2021 à 20h00 et mardi 9 novembre 2021 à 20h30

Le Maire demande à voir les membres de la commission communication

Régis COMBEAU remercie l'ensemble du conseil municipal pour la distribution du journal Quoi de neuf. Il déplore toutefois que la distribution ait mis du temps à se réaliser.

Pour la vie scolaire, 21 enfants sont inscrits pour la rentrée scolaire en petite section de l'école maternelle.

Suite à l'annulation de la fête St Louis, une information sera faite aux entreprises concernées ainsi qu'à la population.

Les travaux du terrain de tennis ont commencé hier pour le 2ème terrain. Ils seront finalisés début septembre 2021. Une inauguration sera prévue le 11 septembre 2021.

La façade de la salle Jean Fabier a été repeinte également et les travaux sur les anciens vestiaires sont en cours. Un retard est envisagé à cause des poutres défectueuses ainsi que le pilier du bar. Un chiffrage est à l'étude.

Le terrain de foot a été tondu, notamment la main courante.

Dominique HERVAUD a été interpellé pour le 8 mai, il est demandé si les engins et les rencontres avec l'armée pourraient se faire.

Les peintures du jeu d'échecs : Les pièces sont en mairie, reste la peinture du damier. Dès que la météo sera plus clémente ça sera fait. Mickaël Wernert aura deux jours de travail pour le tracé et la peinture.

Les travaux des écoles : Alain DAVIAUD signale que le préau est en cours.

Le remplacement des vitres du couloir ne se fera pas pendant les vacances car il y a des problèmes d'approvisionnement.

Les aménagements de la cour : la chape du bac à sable et le billodrome sont en cours.

Un écoulement a été refait sous la chape dessous la cabane. Le chalet devait arriver en juin, le fournisseur dit ne pas avoir reçu le devis donc il y aura du retard.

Pour la balayeuse, Sylvie BARDEY a eu le fournisseur. Des retards ont été pris, désormais elle est prête, reste les réglages et la mise en service à réaliser conjointement avec le service technique. Le délai annoncé est de 15 jours.

Marquage de la balayeuse : Sylvie BARDEY propose de faire gratuitement l'inscription en auto-collant « Corme Royal » sur la balayeuse.

Voirie : Alain DAVIAUD demande de réunir la commission voirie afin de réfléchir sur les travaux. Une convocation sera envoyée pour début septembre 2021.

Vélos et barrières avec jardinières : Philippe ROUSTEAU parle des vélos et barrières avec jardinières. Sylvie BARDEY informe que les devis passeront à la prochaine réunion de conseil. Elle précise toutefois qu'une dizaine de supports vélos seront en commande ainsi que des barrières jardinières. Cette dépense sera prise en compte pour une demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de l'aménagement urbain. Sylvie BARDEY demande si la commission est d'accord. Les membres de la commission approuvent cet achat.

Philippe ROUSTEAU demande si cette année la commune fera venir un lamier? Alain DAVIAUD informe que oui mais qu'une fois le lamier passé il faudra prévoir du personnel, un broyeur également.

Sylvie BARDEY informe que la cuisinière Sonia ROUDIER serait intéressée par la gazinière destinée à la réforme.

Séance levée à 22H00.